

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 10 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Coteau, Berreux, St-Vincent, St-Cyr-de-Favière, Cordelle, Parigny, Comm.-Verney, Neulize, St-Marcel-de-Fel, St-Jodard, Pizay, Néronde, Ste-Agathe-en-D., Violay, Bussières, St-Cyr-de-Y., Ste-Colombe, Ville-Real, St-Nazaire, Jillemontais, Chierrie, Lentiouy, Duches, Gorges, Mably, Pouilly-s.-Charmoy, St-Pierre, St-Nizier, Régnay, St-Victor.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1864, dans les quatre journaux suivants : le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, l'*Echo de la Loire* et l'*Echo Roannais*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Fertay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.

— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

dernière levée de la boîte au bureau.

4 h. 30 du matin. Saint-Etienne, Lyon et route, Saint-Symphorien, Tarare, Thizy, Régnay, Chazelles, Charolais, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.

11 h. 30 du matin. Lyon, Clermont et route. 3 h. 30 du soir. Saint-Etienne, Montbrison, 7 h. du soir. Paris, toute la ligne et au-delà, Belmont, Charleux, Pouilly.

8 h. du soir. Lyon, Tarare, Thizy et route.

TABEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 9 MAI, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

	Paris	Montargis	Moulins	St-Germain-Les-Fossés	St-Martin-d'Estreaux	Laplaudière	St-Germain-Les-Fossés	ROANNE	Arr.	Départ.
matin	7 30	8 35	9 30	10 35	11 40	12 45	13 50	14 55	15 00	15 05
matin	7 50	8 55	9 50	10 55	12 00	13 05	14 10	15 15	15 20	15 25
soir	4 25	5 30	6 35	7 40	8 45	9 50	10 55	12 00	12 05	12 10

Trains se dirigeant sur Paris.

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrison	Feurs	Parigny	St-Jodard	Vandrange	St-Cyr-de-Favière	ROANNE	Arr.	Départ.
matin	7 30	8 35	9 30	10 35	11 40	12 45	13 50	14 55	15 00	15 05	15 10	15 15
matin	7 50	8 55	9 50	10 55	12 00	13 05	14 10	15 15	15 20	15 25	15 30	15 35
soir	4 25	5 30	6 35	7 40	8 45	9 50	10 55	12 00	12 05	12 10	12 15	12 20

Les trains qui correspondent avec Clermont par St-Germain-des-Fossés, sont ceux qui partent de Roanne à 8 h. 14 m. midi 39 et 5 h. 29. — Le train qui correspond avec Vienne par Givors est celui qui part de Roanne à midi 39 m. Tous les trains correspondent avec Vichy.

Roanne, le 31 Juillet 1864

— Nous lisons dans le *Moniteur* :

L'Empereur, parti de Vichy ce matin (24 juillet), à onze heures, s'est rendu à Thiers, dont l'importance, comme fabrique de coutellerie, avait depuis longtemps appelé l'attention de Sa Majesté.

L'Empereur avait désiré examiner par lui-même les procédés de fabrication qui, malgré tant de circonstances défavorables, ont porté si haut la réputation de cette cité industrielle et lui ont permis de devenir la rivale de Sheffield et d'exporter avec avantage, jusque sur le marché anglais, les produits de ses fabriques.

Bien que le voyage de Sa Majesté se soit exécuté sous le plus strict incognito, et que les recommandations les plus expresses eussent été faites à ce sujet, l'enthousiasme des populations a fait explosion sur tout le parcours de la route suivie par l'Empereur.

Dans tous les villages, des arcs de triomphe avaient été élevés à la hâte par les populations, avides de contempler Sa Majesté et de la saluer de leurs acclamations.

A son entrée dans la ville de Thiers, l'Empereur a été accueilli par les vifs enthousiasmes d'une foule compacte, formée des habitants de la cité et de ceux des communes voisines.

Descendue de voiture à l'hôtel de ville, Sa Majesté a reçu les hommages des autorités et de la chambre de commerce, et a examiné avec la plus grande attention les produits si variés de la fabrique de coutellerie, en même temps que les nombreuses médailles décernées à l'exposition universelle de Londres.

L'Empereur a remis de sa main les insignes de la Légion d'Honneur à plusieurs personnes que leurs services recommandaient plus particulièrement à son choix.

Au sortir de l'hôtel de ville, Sa Majesté a parcouru les rues de cette cité si pittoresque, pour se rendre à la fabrique de M. Sabatier, où Elle a suivi avec un intérêt toujours croissant les phases multiples par lesquelles un petit morceau d'acier, introduit dans l'usine, en sort transformé en un instrument de coutellerie complet et usuel.

L'Empereur est ensuite remonté au plus haut de la ville, pour aller admirer le magnifique panorama qui se déroulait à ses pieds.

Le souvenir de cette visite restera gravé dans le cœur de l'Empereur, non moins que dans celui des nombreuses populations qui lui ont donné les plus touchants témoignages de dévouement.

— Sa Majesté était rentrée à six heures à Vichy.

— Nous trouvons dans l'*Album de Thiers* une anecdote touchante, au sujet de cette visite, qui démontre toute la popularité de l'Empereur :

L'Empereur, dit-il, paraissait radieux de santé et de la joie que lui donnait l'expansion naïve et sincère de l'enthousiasme général. Il semblait heureux d'être au milieu de nous ; aussi l'approchait qui voulait. On nous assure que plusieurs ouvriers ont pressé sa main. L'un d'eux, nommé Jean Bayard, ancien chasseur dans la Garde impériale, n'a pas craint d'aborder Sa Majesté au moment de son entrée en ville et de lui tendre cordialement la main. Au moment même, le jeune homme, heureux de retrouver l'Empereur, l'a accosté de même sans façon, et suivant la coutume, a donné à Sa Majesté, dans une conversation intime, tous les détails qu'Elle daignait lui demander sur ses états de service et sur sa condition actuelle.

Un autre ouvrier, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, au moment où l'Empereur descendait au Moutier, a suivi sa voiture, y appuyant sa main, et lui témoignant toute sa joie de le contempler à l'aise. La course était longue, fatigante, — n'importe. — Quand l'Empereur a repris le chemin de la ville haute, il a retrouvé à sa portière cet aide-de-camp improvisé. « Sire, disait l'ouvrier, en trottant du même pas que les chevaux de Sa Majesté, Sire, l'an dernier j'ai été bien malade, j'avais peur, n'ayant pu aller à Vichy, de mourir sans vous avoir vu. » Et comme on lui faisait observer que la montée était rude, que la chaleur était grande, qu'il s'exposait en se fatiguant de la sorte, « Ah ! maintenant, s'écriait-il, en s'adressant à Sa Majesté, si j'attrape une fluxion de poitrine, ça m'est égal ; je vous ai vu, ça me suffit. » Et l'Empereur répondait à cette déclaration naïve par une poignée de main cordiale, et laissait notre ouvrier subjugué par ce double bonheur d'avoir vu Sa Majesté de si près et d'avoir mis sa

main dans sa main.....

— « Le parc de Vichy a été égayé vendredi soir par un petit épisode qui a mis en relief et la bonne humeur et la bonté courtoise de l'Empereur.

» Sa Majesté, depuis que la musique de sa garde se fait entendre dans l'après-midi, vient volontiers se promener et s'asseoir au milieu de la foule. Aujourd'hui, elle avait pris place sous les grands arbres, entre le général de Béville et le commandant Stoffel.

» Devant eux se trouvaient trois chaises destinées à préserver les pieds de l'humidité, qu'entretient à qui mieux mieux le sable succédant au gazon et la pluie remplaçant le soleil.

» On faisait, selon l'usage, un cercle large et respectueux autour de Napoléon III, lorsque deux dames, d'un âge et d'une mise respectables — venues du matin probablement — apercevant lesdites chaises, s'en vont tout simplement les prendre sous les pieds de l'auguste buveur. — Hilarité générale, oburgations, reproches aux pauvres dames, à qui l'on crie de toutes parts : « Ce sont les sièges de l'Empereur ! »

» Elles se troublent, elles perdent la tête et finissent par reporter les terribles commodités de la conversation. Mais l'Empereur les refuse, il les leur présente de sa main, si bien que les infortunées se sauvent et courraient encore sans la foule qui barre toutes les issues. Au moment où elles s'arrêtent effarées, elles se retrouvent en face des mêmes susdites chaises que leur offre avec sa politesse accoutumée le général de Béville, par ordre de l'Empereur.

» Cette fois elles les ont acceptées. L'Empereur riait du meilleur de son cœur de l'erreur des deux dames, pour qui beaucoup de gens que je connais n'auraient pas eu autant d'égards. »

— Les assises du département de la Loire, pour le troisième trimestre de 1864, s'ouvriront à Montbrison, le jeudi 1^{er} septembre prochain, à huit heures précises du matin.

Elles seront présidées par M. Cuaz, conseiller à la cour impériale de Lyon, assisté de MM. Roux, vice-président du tribunal de 1^{re} instance de Montbrison, et Dorier, juge au même siège.

Avant tout, il fallait s'assurer de l'importance du conduit secret qui, à six cents pas de distance, nous faisait ressentir instantanément les variations que subissaient les eaux dans le fond de la mine. Sans prétexte d'un curage à exécuter, je fis venir de la ville une pompe volante. Elle fut installée sur la margelle du puits, et, le soir, à l'heure où cessait l'action des grands manèges à la mine, on commença chez nous le travail d'épuisement. Après trois heures d'efforts, l'eau, loin de diminuer, avait comme à l'ordinaire suivi son mouvement ascensionnel, et cela, sans aucune différence appréciable avec les jours précédents. Pour rendre l'expérience plus décisive, je ne m'en tins pas là. Le lendemain, trois pompes manœuvrèrent à la fois ; le résultat fut le même.

— Ah ça ! dit à la fin celui qui conduisait le travail, quel puits du diable ! c'est comme si je buvais la Loire avec le tuyau de ma pipe.

Il avait raison : encore me gardais-je de dire que l'eau montait au lieu de baisser. Seul je prenais la mesure, et je ne communiquais à personne le résultat réel. En pays de mine, chacun s'y connaît un peu ; la découverte m'appartenait : un mot eût pu m'en faire perdre le fruit.

Je payai les gens qui riaient sous cape de ma mésaventure. Elle ne me causait pourtant aucun souci.

La communication souterraine de la mine et du puits bien constatée, il n'y avait pas à se préoccuper de la tranchée à faire pour donner à l'eau un écoulement naturel. La déclivité du terrain s'y prêtait admirablement. Mais restait à voir l'ingénieur de la mine : affaire délicate. Comment s'y prendre pour lui proposer un traité, sans lui laisser à entendre ce que pourtant je voulais cacher à tout prix ? Ces messieurs ont l'oreille fine : attention ! Je pris huit jours pour réfléchir et étudier quelques livres traitant la matière, afin d'avoir à mon aide au moins les termes du métier. Le plus clair de mes réflexions fut en définitive que, si je ne voulais courir le risque ou d'être mis au pied du mur sur le terrain scienti-

— La distribution des prix aux élèves du Collège de Roanne aura lieu le vendredi 5 août, à 9 heures 1/2 du matin.

— A l'occasion de la distribution des prix au petit séminaire de Saint-Jodard, le train n^o 97, qui partira de Roanne jeudi 4 août, à 5 h. 40 du matin, s'arrêtera à la station de Saint-Jodard pour y déposer les voyageurs.

— La rumeur publique rapportait que l'on avait mis en prison une femme, accusée d'avoir donné la mort à son mari en le mutilant ; et cette rumeur s'était si bien répandue, que tout le monde y ajoutait foi, et chacun brodait à son aise des circonstances plus ou moins lugubres ou égrillardes. Voici ce qui a donné lieu à cette fausse nouvelle :

Les gendarmes amenaient, un jour de cette semaine, une femme extraite des prisons de Châlons-sur-Saône, où elle avait subi un jugement qui l'avait condamnée à quelque temps de prison. Le Tribunal de Roanne l'appela à sa barre, sous l'inculpation de vol d'une montre qu'elle aurait commise à Régnay. Les curieux qui la voyaient passer en compagnie de la gendarmerie s'informaient de ce que cette femme avait pu faire. Il paraît qu'un facétieux se mit à dire : « C'est une femme jalouse qui, pour se mettre à l'abri des infidélités de son mari, lui a fait subir une opération violente dont il est mort. » Cela a suffi pour défrayer les cancans de toute la ville.

— Un incendie s'est déclaré dans la nuit de jeudi à vendredi, au bourg de Lay, et a dévoré plusieurs maisons, ainsi que le mobilier et les marchandises qui s'y trouvaient. Une de ces maisons appartenait au sieur Labouré, boulanger. On nous dit que Labouré avait vendu son fonds et que son successeur en avait pris possession seulement la veille du sinistre. La perte peut être évaluée à 35,000 fr. Nous manquons de détails.

— La nommée Fautrold, âgée de 72 ans, domiciliée en la commune de Machezal, sortie récemment de maladie et marchant à l'aide d'une béquille, a été trouvée par la garde de cette commune, le 26 courant, à 7 heures du matin, noyée dans une pièce d'eau. La mort est accidentelle.

fique, ou de me laisser pénétrer en parlant avec ingénuité, ce que j'avais de mieux à faire était de formuler une proposition en termes catégoriques, après avoir par avance refusé tout éclaircissement.

C'est ce que je fis en effet ; mais on ne pense jamais à tout : en évitant deux écueils, j'allai tout droit donner contre un troisième. Pour adresser et faire entendre à celui qui dirige une exploitation ces courtes paroles : « Vous employez des moyens dispendieux et imparfaits, j'en ai de meilleurs à votre service ; cédez-moi le gouvernail un instant, » il faut avoir beaucoup d'autorité et trouver beaucoup de conscience.

Ici l'autorité manquait de mon côté ; la conscience manquait-elle aussi de l'autre ? Je l'ignore ; toujours est-il que je fus éconduit sèchement.

Je revenais l'oreille très-basse ; ma mère m'attendait sur le seuil de la maison.

Eh bien ! me dit-elle, tu as échoué ?

— A ce point, répondis-je, qu'on n'a même pas voulu m'écouter.

— Tu devais l'y attendre, mon pauvre Otto.

— Comment supposer qu'on négligerait une économie de quinze à vingt mille francs par an ?

— Mon Dieu, sans doute ! ta proposition pourrait sourire à celui qui paie la dépense ; mais, à celui qui la fait, difficilement.

— L'ingénieur doit cependant rechercher les moyens d'exploitation les moins onéreux.

— Aussi le fait-il peut-être. Par lui-même. Quant à les accepter d'un autre et sans examen, c'est bien différent. Enfin, je ne prévoyais que trop ce qui vient d'arriver.

— Alors, ma bonne mère, pourquoi ne me l'avoir pas dit ?

— Parce que c'était, après tout, une chance à tenter ; je ne voulais pas te décourager par une simple conjecture. Mais il y a une ressource : adresse-toi directement au propriétaire de la mine, M. Legallois-Dumoux ; je le sais en ce moment chez lui, à la Réauté, il faut y courir ; voici de l'argent ; prends la poste, n'épargne rien, je souhaite vivement ton succès ; cependant, prépare-

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

Otto Gartner.

20

Ces pensées s'étaient rapidement succédées dans mon esprit, lorsqu'une nouvelle idée me frappa : la communication se faisait-elle par une voie assez large pour livrer passage à un volume d'eau notable ? ou bien, au contraire, n'était-elle due qu'aux infiltrations ordinaires ? Je courus au puits ; un quart d'heure seulement s'était écoulé depuis la reprise des travaux, le niveau de l'eau avait déjà baissé de quelques lignes ; l'abaissement se faisant donc simultanément dans la mine et dans le puits, les infiltrations n'y pouvaient être pour rien.

Je ne me contins plus ; m'élançant de nouveau du côté de la maison, je trouvai ma mère occupée à broder. Son calme contrastait singulièrement avec mon exaltation.

— Ma mère ! m'écriai-je, j'y suis ! j'ai deviné !

— Deviné quoi ? mon ami, qu'as-tu ? te voilà tout essoufflé.

— J'ai découvert ce qui fait baisser et monter l'eau dans le puits.

— Après ? tu y tenais donc bien ?

— Mais, ma mère, ce puits est en communication avec la mine.

— Eh bien !

— Si l'en est ainsi, nous pouvons tirer un immense parti de cette découverte.

— Comment ça, mon cher Otto ? tu l'échauffes un peu vite, ce me semble.

— Non, non, je ne crois pas me tromper. La communication existe : dès-lors, au lieu de faire l'épuisement de la mine par le puits d'extraction au sommet du coteau, à grands frais et très-imparfaitement, on peut ouvrir ici un canal d'écoulement naturel.

— Et quand même, à quoi nous servirait-il ?

— Le Tribunal correctionnel de Roanne, dans son audience du 29 de ce mois, a condamné :

Le nommé Bauchand Philippe, dit Bellet, cultivateur à Céron (Saône-et-Loire), à 16 fr. d'amende, pour coups et blessures ;

Laffont Benoît-Marie, meunier au Cergne, à 25 fr., pour le même fait ;

Lejon Pierre, aubergiste à Balbigny, et Chassin Simon-Marie, chacun à 30 fr. d'amende, pour délit de pêche avec engins prohibés, et pendant la nuit ;

Desvernay Benoît, propriétaire à Sainte-Marguerite-de-Neaux, à 50 fr. d'amende, pour délit de chasse en temps prohibé ;

Raffin Pierre, propriétaire et mousselinier à Saint-Symphorien-de-Lay, à 6 jours de prison, pour débit de boisson sans autorisation.

— L'administration des postes de Roanne avait fait opérer, il y a quelques jours, des perquisitions dans les colis qui sont de passage ou qui arrivent dans notre ville, pour rechercher s'ils ne contenaient pas quelque infraction au privilège des postes ; et, à cette occasion, plusieurs procès-verbaux avaient été dressés. Le Tribunal, dans son audience du 29 courant, a renvoyé tous les prévenus de cette contravention.

— On dit que l'école de dressage de Feurs sera définitivement ouverte le 1^{er} août.

— Un concours sera ouvert, le lundi 24 octobre prochain, à l'Hôtel-Dieu de Lyon, par la nomination de *treize élèves internes*, appelés à faire le service de médecine et de chirurgie dans les hôpitaux et hospices civils de Lyon et dans l'hospice du Perron, à Oullins.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de l'administration de l'Hôtel-Dieu, au moins quinze jours avant l'ouverture du concours, et justifier de huit inscriptions prises, soit à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lyon, soit dans une faculté.

— Une scène de violence déplorable s'est produite à l'audience de mardi dernier, de la 4^e chambre de la police correctionnelle, présidée par M. Bryon.

L'huissier de service venait d'appeler la cause du nommé Jean-Pierre Bertholey, prévenu de menaces de mort par écrit ; celui-ci était assis sur le banc placé au pied du tribunal, sans dire un seul mot et sans laisser soupçonner la moindre colère. Le premier témoin, M. X..., ancien notaire à Orléans, avait prêté serment et exposait au tribunal que le prévenu faisait la désolation de sa famille, qu'il avait dissipé son patrimoine et poursuivait d'injures et de menaces son père, ses frères et tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupaient de leurs affaires de famille, pour en obtenir de l'argent, lorsque tout à coup, Bertholey s'est élancé sur le témoin, en le saisissant par derrière, l'a enlevé violemment, jeté à terre et s'est précipité sur lui en lui déchirant la figure avec ses ongles !...

Un cri d'épouvante a retenti dans l'audience, le tribunal tout entier s'est levé comme par instinct pour porter secours au témoin ainsi maltraité. L'huissier de service, les gendarmes et les agents de police présents se sont précipités sur l'assaillant et ont dû employer toutes leurs forces pour lui faire lâcher prise.

M. X... s'est relevé ; sa figure était littéralement couverte de sang ; il a été accompagné chez le concierge du tribunal, M. Barrault, qui lui a donné tous les soins nécessaires.

Par ordre de M. le président, le prévenu a été placé entre un gendarme et un agent de police ; mais sa violence augmentant, ses cris et ses menaces se multipliant, M. le substitut Moïssiessier, qui s'était déjà levé pour requérir l'application de la loi pénale à l'occasion des violences exercées sur le témoin, a dû requérir qu'il fût au tribunal d'ordonner que le prévenu serait éloigné de l'audience et que les débats continueraient en son absence.

L'audience était agitée ; M. de Bussigny, commissaire de police du quartier, était arrivé, l'agent de service Bourguignon, homme de force et d'énergie, avait sorti ses menottes ; elles ont été mises à Bertholey, et la force armée a dû l'emporter malgré sa résistance, ses cris et ses rugissements !

L'ordre s'est rétabli.

M. le substitut Moïssiessier a pris la parole, et, en quelques mots appropriés à la circonstance, il a supplié le tribunal de prononcer une condamnation exemplaire.

Après en avoir délibéré, le Tribunal a prononcé un jugement par lequel il condamnait Bertholey à 5 ans de prison et 5 ans de surveillance, pour violences exercées à l'audience sur un témoin.

Les débats du délit de menaces de mort ont été repris. M. X... remis de son émotion, est revenu dans la salle, a repris et continué sa déposition.

M. le substitut a exprimé que les renseignements recueillis sur Bertholey (Jean-Pierre), le signalaient comme un homme paresseux, dissipateur et débauché ; que sa famille le re-

toit à un échec, tu seras, s'il arrive, plus fort pour le supporter : soyons toujours debout en face du malheur.

— C'est vrai, m'écriai-je, M. Legallois !... Mais où est la Réauté ?

— A douze ou treize lieues d'ici, près de Châteaubleau-Brillant. Va, pars, ne te laisse pas prévenir par l'ingénieur.

Une heure après, je partais le cœur profondément touché. Depuis huit jours ma mère ne m'avait pas dit un mot qui pût me faire soupçonner sa sollicitude, et néanmoins elle songeait à tout.

Au commencement de la soirée, j'arrivai à la Réauté, gros château moderne, dénotant par sa construction plus de richesse que de goût. Mais j'y tombais dans le moment le plus défavorable que pût me choisir mon mauvais génie. Il y avait du monde, plusieurs trains de voiture sur le sable de l'avenue me l'indiquaient.

— Monsieur est un des invités ? me dit un domestique, lorsque je me présentai à la porte d'entrée.

— Non : je désire parler à M. Legallois.

— C'est qu'on vient de sortir de table, je ne sais pas si monsieur pourra se déranger.

— Dites-lui que je viens pour affaire urgente, un quart d'heure d'entretien me suffira.

Le domestique revint et m'introduisit dans le cabinet du maître. Je n'attendis qu'une minute. M. Legallois parut. Il ressemblait un peu à sa maison : gros, fleuri, l'air assez bon homme.

— J'exposai mon affaire en peu de mots ; elle se résumait en ceci : « Quels avantages seraient accordés à celui qui se chargerait d'épuiser les eaux de la mine à sa profondeur actuelle ? »

— Mon Dieu, monsieur, me répondit en souriant M. Legallois, votre proposition n'est pas la première qui m'ait été faite. Nos jeunes gens vont aujourd'hui en Angleterre et en Belgique, puis ils reviennent avec des idées superbes : les machines à vapeur, un outillage parfait, rien ne leur coûte. Je ne discute jamais : notre système d'exploitation est vicieux, j'en conviens ; mais qu'on nous assure d'abord un placement certain de nos

honnêtes, qu'il était une cause d'effroi dans sa commune ; qu'il a déjà subi deux condamnations.

Le tribunal, statuant sur le délit de menaces de mort, l'a condamné à un an de prison et 100 fr. d'amende.

Après ce jugement, l'audience ayant été suspendue pendant quelques instants, on a remarqué que Bertholey avait caché, sous le banc sur lequel il était assis, un énorme gourdin qu'il avait pris à un pauvre mendiant auquel il servait de bâton d'appui et qui avait été jugé avant hier.

On frémit en pensant au mal qu'aurait fait ce forcené s'il avait eu le temps de s'armer de ce bâton.

Les deux jugements rendus par le tribunal, dans cette affaire, ont été accueillis par un profond mouvement d'approbation de la part de tous les assistants qui encombraient la salle, et parmi lesquels dominaient les avocats et les avoués. (Courrier de Lyon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 25 au 31 juillet 1864.

Mariages.

Seive Simon, journalier, 23 ans, et Imbert Anne, 28 ans, Boudier Joseph, propriétaire, 32 ans, et Beurre Anne, marchande de blanc.

Portier Jean, jardinier, 28 ans, et Dache Simonne, domestique, 20 ans.

Naissances.

Ratignat Antoine, fils de Claude Ratignat, et de Regaudia Jeanne. — Pingaud Jean, fils de Jean Pingaud, et de Roux Claudine. — Vignon Samuel, fils de Maurice Vignon, et de Dubuis Marie. — Mousset Constance, fille d'Antoine Mousset, et de Puissant Anne. — Devigne Marguerite, fille d'Alexandre Devigne, et de Candore Anne. — Auclair Marguerite-Anne, fille de Stanislas Auclair, et de Gamoto Anne-Marguerite. — Monchanin Jenny, fille de Claude Monchanin, et de Monchanin Louise.

Décès.

Fournier Marie, femme Joaton, 42 ans. — Fargeton Jeanne, veuve Sann, 67 ans. — Cinquantin Antoinette, brodeuse, 55 ans. — Basset Antoine, 47 jours. — Lacour François, 8 mois. — Micon Augustine, 6 semaines. — Joathon Claudine, 4 ans. — Bonnaud Marie, 12 jours.

— Jeudi dernier, à eu lieu, sous la coupole de l'Institut, par cinquante degrés de chaleur, la séance publique annuelle de l'Académie française. L'auditoire était nombreux, et les dames en formaient la majorité.

Après le rapport sur le concours présenté par M. Villain, secrétaire perpétuel, avec son inimitable talent, il a été donné lecture de plusieurs fragments des discours de MM. Benoit et de Bornier, qui se sont partagés le prix d'éloquence. Ce prix avait pour sujet l'*Eloge de Chateaubriand*, et on peut dire que les deux honorables lauréats ont écrit, l'un et l'autre, une œuvre à la hauteur du beau sujet qu'ils avaient à traiter. Chateaubriand, tour à tour écrivain et homme d'Etat, méritait à juste titre ce public hommage à sa mémoire au sein même de l'illustre compagnie dont il fut un des membres les plus éminents.

M. le prince Albert de Broglie a pris ensuite la parole pour présenter le rapport sur les prix de vertu. Ce n'est pas la moins noble prérogative de l'Académie que ce soin qui lui est dévolu de récompenser les humbles dévouements populaires, les actions simples et modestes, les mérites toujours pleins d'abnégation de ces bonnes âmes si grandes dans leur simplicité, si admirables dans l'accomplissement des rigoureux devoirs ou des apostolats obscurs !

L'Académie n'oublie jamais, d'ailleurs, de constater publiquement tout ce qu'il y a d'honorable pour elle dans cette tâche que lui impose chaque année les libéralités de M. de Monthyon.

Un prix de 3,000 fr. a été décerné à Jean Laffray, à Baule (Loiret), dont la vertu a ce rare mérite d'être originale, et semble nous transporter au milieu d'un temps patriarcal, et nous rappeler les aventures de l'âge d'or. Voici quelques lignes du rapport de M. de Broglie, qui font connaître la vie si noblement remplie de notre héros :

« Un ancien soldat, médaillé de Sainte-Hélène, Jean Laffray, aidé de sa femme Victoire Genty, a consacré depuis cinquante ans une modeste aisance à se faire l'hôte et le maître des pauvres passants. A toute heure sa demeure est ouverte, et l'ouvrier qui fait son tour de France, l'enfant des montagnes de Savoie ou d'Auvergne, qui chemine pour la première fois seul dans le monde, le pauvre ménage que le salaire élevé de la grande industrie a attiré loin de son village natal et que le chômage y renvoie chargé de misères et d'enfants, trouvent sous cet abri que chacun leur désigne du doigt le repas du soir et le repos de la nuit. Jean Laffray ne leur demande qu'une chose : à tous, le livret qui atteste leur condition laborieuse, à la femme qui se présente au bras d'un homme la preuve que son union a été sanctionnée par la loi et béni par la religion.

« Cet examen fait et chaque soir Laffray y procède avec la régularité d'un magistrat, la porte s'ouvre, la table est dressée, quinze ou vingt pauvres y prennent place, et lui-même s'assoit à côté de ses hôtes, mais au dernier rang et en réclamant pour lui le droit de les servir. Le lendemain il faut bien partir pour faire place à d'autres ; mais il est rare qu'on parte sans emporter quelque souvenir de Jean Laffray : c'est une pièce d'argent, un vêtement, pour les enfants un peu de linge blanc qui rafraîchit leurs membres délicats ou une paire de sabots qui repose leurs petits pieds sa-

houilles, et j'entrerai dans la voie du progrès. En attendant, le pays manque de routes, la consommation locale est limitée ; si je dépense deux cent mille francs en machines, qui est-ce qui me couvrira ?

— Mais, répliquai-je, je ne demande aucune avance de fonds.

— Ah !... dit M. Legallois en ouvrant de grands yeux. Et le chômage pendant l'installation des machines ?

— Aucun chômage.

— Voilà qui est merveilleux. Vous voudrez bien me dire cependant quel système vous comptez adopter.

— Là-dessus, monsieur, je ne puis pas m'expliquer.

La figure de mon interlocuteur se rembrunit.

— Diable ! diable ! fit-il, pas d'avance de fonds, pas de chômage, un secret : cela tient du sortilège. Eh bien, monsieur, ajouta-t-il en se levant, j'en parlerai à mon ingénieur.

Au point où en étaient les choses, je crus devoir ne pas cacher que j'avais vu l'ingénieur, le matin même, et qu'il n'avait pas accueilli mes ouvertures.

— Tant pis, reprit M. Legallois, car c'est un homme de mérite. Vous comprenez que nos affaires sont très-sérieuses ; pouvons-nous donner carte blanche à ceux qui voudraient expérimenter chez nous des systèmes presque toujours impraticables ? Pendant qu'on fait les essais, le service est désorganisé, il n'en résulte qu'une perte de temps et d'argent.

J'aurais voulu répondre, car il y avait méprise évidente sur mes prétentions : mais comment le faire sans livrer mon très-réel secret ? J'y tenais encore. D'ailleurs M. Legallois ne m'en laissa pas le temps ; ouvrant la porte de son cabinet, il me reconduisit lui-même jusqu'au vestibule d'entrée.

— Pardonnez-moi, me dit-il, je ne suis guère à moi aujourd'hui ; j'ai quelques personnes. Et il me montrait un salon dont les portes ouvertes à deux battants donnaient sur le vestibule.

Machinelement, du regard je suivis son geste. Quelle ne fut pas ma surprise en voyant Laurence

gnants. Pour ces besoins extraordinaires qui se reproduisent à peu près tous les jours, il y a dans les armoires de Jean Laffray des provisions toutes préparées, où il puise sans cesse, et qui ne sont pourtant jamais épuisées.

« Sa femme et lui ont fait pendant trente ans des distributions de ce genre, presque chaque matin, tantôt ensemble, tantôt à l'insu l'un de l'autre, sans que les dignes époux aient jamais échangé entre eux d'autre reproche que celui ou de n'avoir pas donné assez, ou d'avoir donné sans prévenir et en se réservant pour soi seul le plaisir du bienfait. »

— Le *Moniteur* annonce que des ordres viennent d'être donnés dans les ports militaires pour expédier les bâtiments nécessaires au transport des troupes qui doivent être ramenées du Mexique.

Ces bâtiments partiront de France dans les prochains jours d'août.

— Depuis quelque temps des plaintes s'élèvent de diverses parts au sujet du refus par les particuliers, et même par les caisses publiques, de recevoir les pièces de 20 centimes. Nous-même avons réclamé déjà à ce sujet. Une note du *Moniteur* contient une déclaration fort explicite :

« Depuis la promulgation de la loi du 25 mai dernier, qui a autorisé la fabrication de nouvelles pièces d'argent de 20 et de 50 centimes, quelques personnes se sont crues autorisées à refuser les pièces actuellement en circulation. Cette interprétation de la loi du 25 mai 1864 est erronée. Aux termes du 2^e paragraphe de son article 1^{er}, l'époque à partir de laquelle les pièces de 20 et de 50 centimes cesseront d'avoir cours légal doit être déterminée par un décret. En conséquence, et jusqu'à la publication de ce décret, qui accordera nécessairement un délai suffisant pour la rentrée au Trésor de toutes les anciennes pièces de 20 et de 50 centimes à démonétiser, l'admission des monnaies actuelles restera obligatoire pour les particuliers aussi bien que pour les caisses publiques. »

— On lit dans le *Courrier de l'Isère* :

Un événement épouvantable, dont la folie semble avoir été la cause, a jeté la consternation dans Grenoble et ses environs depuis trois jours.

Vendredi dernier, la femme Donier-Blond, née Bevard-Lacroix, a précipité l'un après l'autre dans le torrent de la Saulne, à Sassenage, ses trois enfants, âgés de six mois, cinq ans et sept ans, après quoi elle est rentrée tranquillement chez son mari. Mise immédiatement entre les mains de la justice, elle a raconté avec calme qu'elle avait noyé ses enfants pour leur épargner une vie nécessaire et les empêcher de mourir de faim un jour ou l'autre. Elle était allée, dit-on, retirer son plus jeune enfant de nourrice pour lui faire subir le sort de ses deux aînés. Elle a raconté elle-même qu'elle a vu disparaître immédiatement le pauvre petit être et qu'elle a perdu de vue les deux autres, emportés par le torrent. L'attitude de cette malheureuse, son calme et la position aisée de son mari, qui contredit ses dires, donnent à penser qu'une subite atteinte de folie a pu seule la déterminer à ce triple infanticide. Malgré soi, on aime à se rattacher à cette idée, et l'on répugne à voir le plus exécrable de tous les crimes dans ce terrible événement.

— Les résultats aujourd'hui définitivement connus de la récolte cotonnière dans la province d'Oran ont dépassé les prévisions que l'apparence générale du bon état des cotonniers, durant leur floraison, avait fait concevoir.

Le nombre des planteurs qui ont pris part à cette culture, dans cette province, est de 577. — La superficie des plantations a été de 2,458 hectares 13 ares de cotons Georgie longue-soie, et de 75 hectares seulement courte-soie. — Pour la première variété, la moyenne générale de la production a dépassé 531 kilogrammes brut ; pour la seconde, elle n'a été que de 427 kilogrammes. Sur un très-grand nombre de points, le rendement obtenu a été de 700 kilogrammes pour la longue-soie.

La production a donc atteint le chiffre de 4,338,103 kilogrammes à l'état brut, soit une augmentation de près des deux tiers sur les trois dernières récoltes de 1860, 1861 et 1862.

Le chiffre des cotons marchands, admis à bénéficier de la prime accordée à l'exportation, s'est élevé à 3,193 balles, d'un poids total net de 311,014 kilogrammes 500 grammes.

au milieu d'un groupe ! Je fus reconnu aussi, car une rougeur subite colora les joues de la jeune fille.

Aurais-je été capable, sans cet accident imprévu, de supporter courageusement ma nouvelle déception ? Peut-être. Mais la vue de Laurence, au moment où s'évanouissaient mes dernières espérances, acheva de me désarçonner. Après avoir quitté M. Legallois, je regagnai à pas lents le petit village où j'avais laissé ma méchante voiture. Certes, je ne comptais pas la reprendre ; l'homme à projets peut voyager en poste ; le pauvre visionnaire repoussé de partout doit cheminer pédestrement ; mais j'avais un compte à régler avec le postillon ; il était absent : force me fut de l'attendre.

J'étais là depuis une demi-heure, debout près du véhicule, enseveli dans mes tristes pensées, le désespoir dans le cœur, un voile sur les yeux, lorsque je fus abordé par le domestique qui m'avait reçu à mon arrivée à la Réauté. Il me remit un billet ainsi conçu :

M. Legallois présente ses compliments à M. Otto Gartner et le prie de passer à la Réauté où l'attend le meilleur accueil.

Je regardai le domestique d'un air hébété, il me semblait que j'étais sous l'empire de quelque hallucination. Enfin, le sens me revint.

— C'est votre maître qui vous a donné ce billet pour moi ?

— Oui, monsieur.

— Très-bien, je vais me rendre à son invitation.

Par quel coup de baguette, me disais-je en prenant le chemin du gros château, s'est opéré ce changement inimaginable ? Monsieur Otto Gartner ! qui lui a dit mon nom ? quelle fée bienfaisante ?... Ah ! il n'en est qu'une !... Seule elle sait mon nom... seule, elle a pu et dû parler... Mes pieds ne touchaient pas terre.

— Si monsieur voulait bien marcher un peu moins vite, me dit le domestique qui me suivait en soufflant fortement, je pourrais annoncer monsieur.

Marin de LIVONNIÈRE.

(France littéraire).

(A continuer).

Si le résultat des cultures cotonnières constate un progrès, les qualités des cotons présentés aux commissions d'admission à la prime ne témoignent pas moins d'une amélioration sensible dans la préparation des soies, leur égrenage, leur triage, la confection et la régularité des balles. Le classement dans les qualités de quelques balles a laissé à désirer. C'est là, sans doute, le résultat de l'inexpérience que la pratique modifie chaque jour.

Comme on le voit, d'après ce résumé, la production de la récolte cotonnière dans la province d'Oran, sans avoir atteint ces chiffres surprenants de 1,500 ou de 1,600 kilogrammes à l'hectare, privilège exclusif de quelques rares planteurs, a néanmoins fourni une excellente moyenne, soit 531 kilogrammes 380 grammes, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Le nombre des planteurs qui ont obtenu 600 kilogrammes est grand, et nous pensons que ce chiffre arrivera facilement à être atteint si même il n'est dépassé comme moyenne générale, d'ici à peu d'années.

On lit dans la France :

— Un statisticien a calculé — que ne calcule point un statisticien ? — ce que tous les exemplaires du *Grand Journal* irés pendant le premier trimestre de sa création couvriraient de terrain. Ce petit calcul mérite d'être conservé.

En trois mois, treize numéros du *Grand Journal* ont absorbé 1,330 rames de papier fournies par la papeterie d'Es-somme : ce papier mesure 1 m. 25 de haut sur 0, 91 de large. Les 1,330 rames donnent donc 665,000 exemplaires qui, placés les uns au bout des autres, formeraient un tapis sur lequel on irait, à pied sec, de Paris à Marseille, car le tapis ne mesurerait pas moins de 861 kilomètres, ou 215 lieues.

On pourrait aussi en faire un ruban qui entourerait vingt-quatre fois le mur d'escarpe des fortifications de Paris, et il resterait encore deux houis suffisants pour confectionner un nœud coquet aussi long que les *bébé*s dont nos élégantes ornent leurs ceintures.

Tous les numéros du *Grand Journal*, rangés en carré, fourniraient une superficie de 756 kilomètres carrés ou 189 lieues carrées, soit une figure géométrique parfaite ayant 14 lieues trois quarts de côté. C'est à peu près l'étendue du duché d'Anhalt-Bernbourg, qui compte 57,811 habitants et un budget de un million 269,500 thalers. Voyez-vous d'ici un Etat tapissé avec le *Grand Journal* ?

— M. Dupin a fait beaucoup de mots spirituels, et on lui en a beaucoup prêtés : on ne prête qu'aux riches.

Voici, par contre, un mot sur M. Dupin :

L'illustre procureur à la Cour de cassation vient de faire réimprimer son ouvrage qui a pour titre : *Le procès de Jésus-Christ devant Caïphe et Pilate*. C'est une réfutation fort curieuse de l'ouvrage de M. Renan.

A cette occasion, le pape aurait envoyé sa bénédiction à M. Dupin. Si la nouvelle se confirme, nous aurons Dupin béni.

Pour tous les articles non signés : SAUZON.

SILHOUETTE DU TEMPS PRÉSENT.

LE FAISEUR D'EMBARRAS.

Il existe en province une variété de l'espèce humaine qui se multiplie avec une rapidité inquiétante. Cette variété, la plus désagréable qu'il y ait au monde, n'a pas encore été classée ; elle n'a pas de nom ; mais j'ai fini par en trouver un, qui, quoique vulgaire, la désigne complètement : *Faiseur d'embarras*.

Le faiseur d'embarras a un aspect prétentieusement important et mesquinement solennel, un air de poupée victorieuse qui a obtenu le mouvement et la parole. Il est affairé sans affaires, essouffé sans raison, ne fait rien en feignant de se remuer beaucoup. C'est ordinairement un personnage qui s'est essayé tour à tour dans plusieurs positions sociales, sans avoir positivement réussi dans aucune. Ces diverses tentatives dans lesquelles il a échoué isolément ne l'ont point découragé ; n'ayant point été heureux dans les spécialités, il se dévoue à l'éclectisme.

Il improvise au hasard, sans donnée aucune, sans goût natif, sans intelligence éclairée, une espèce de code, une étiquette de fantaisie particulière, exceptionnelle, qui menace de devenir le code universel, si l'on ne proteste courageusement, constamment, hautement contre les arrêts illégaux de ce justicier. Je vous bien qu'on donne le ton ; mais, quand le ton est faux, tout le monde a le droit de réclamer.

On le reconnaît aisément et on le rencontre partout. Il traîne assidûment ses souliers vernis à tous les rendez-vous du demi-monde et il singe de son mieux les véritables élégants, les *sportman* de haute volée. Très-sougné dans la tenue de sa petite personne, il porte des cheveux séparés au milieu de la tête par une raie qui se courbe du front à l'occiput.

Il y a des faiseurs d'embarras de diverses conditions. La plupart sortent des régions moyennes de la société et n'ont que des revenus médiocres ; ils vont modestement à pied et ne parlent que des chevaux qu'ils n'ont pas, des équipages qu'ils voudraient avoir et qu'ils n'ont pas.

Le faiseur d'embarras ne va que très-peu dans le beau monde, sans doute par discrétion et pour épargner à la bonne société le trouble et les ravages qu'exerceraient les avantages de sa personne et les grâces de sa toilette. Mais, en revanche, il se répand sans scrupule dans le monde où il n'est pas connu.

Quand il a bien examiné l'assemblée, et qu'il s'est assuré qu'il ne court aucun risque d'être démenti, il donne un libre cours à son importance. C'est là surtout qu'il a beaucoup de succès, c'est là qu'il est roi, c'est là qu'il triomphe, à peu ou à grands frais, suivant sa mémoire.

Sa conversation est curieuse. Il apprend par cœur les petits journaux pour les réciter ; l'esprit d'emprunt étant le seul que ses moyens lui permettent de dépenser. La chronique locale est son élément, et il invente volontiers des aventures dont il se fait le héros.

S'il ne va pas dans le monde, il se donne pour y aller, et il a soin d'amener dans ses discours des noms retentissants, dont il parle presque aussi familièrement que des écuys du cirque. Il se dit du meilleur monde ; et, pour justifier ses titres à parler de bon ton devant des connaisseurs, il nomme ses amis, hauts fonctionnaires, comtes, vicomtes, barons, etc... Il cite tout haut une lettre où la marquise Andochi, grande maîtresse de la cour de Lilliput, le loue de la manière toute française et toute chevaleresque dont il entend la politesse.

Au demeurant, c'est là un personnage inoffensif ; car cette manie n'est qu'un des innocents déguisements que peut prendre la vanité d'un homme.

Pour unique mise de fonds, il apporte l'aplomb, qui est l'audace des sots ; il surmoule les observations des autres. Il a le premier pratiqué le pastiche, car il est incapable de rien inventer qui soit marqué à son propre coin, fût-ce même une sottise. Il n'a rien vu et il connaît tout ; il affecte une assurance exagérée ; il est blasé sur tout ; son langage est une ironie continuelle. Il dit volontairement toutes sortes d'inconvenances ; il appelle cela conserver sa présence d'esprit. Il laisse échapper tout haut ses impressions par des demi-mots, des gestes qui attirent sur lui l'attention. Il émaille son langage de noms propres et de mots qui ne le sont guère.

Déliez-vous de lui quand il annonce, dans une discussion, qu'il va mettre un terme à de déplorables per-

sonnalités. Ce début est effrayant, et cela doit être; il ne sent le besoin de s'écrier: « A Dieu ne plaise que je veuille me permettre ici la moindre personnalité! » que parce que précisément il a quelque énorme personnalité à dire; sans cela il ne parlerait pas du tout. C'est comme lorsqu'il dit: « Je ne rappellerai point telle et telle circonstance, » cela veut toujours dire: « Je vais rappeler cette circonstance dans tous ses détails. »

Ne nous fâchons point de cette attitude malveillante, elle ne nous regarde pas. Il agit ainsi, non de parti pris, mais probablement par indépendance d'idées.

En effet, il se targue d'indépendance, mais je suis tenté de croire que toute son indépendance consiste à subir les opinions des autres. Il ne voit pas les choses telles qu'elles sont, il est assez ingénieux pour déguiser les faits sous les phrases, et assez hardi pour nier les vérités évidentes quand elles seraient désagréables. Au son, dire toutefois, il juge sainement, sans préjugé et sans passion. On le conçoit, il n'a que les passions des autres.

Il a une ample provision de méthodes faciles et merveilleuses; il a trouvé le moyen de rendre le travail si facile, que l'on sait sans se donner la peine de rien apprendre. C'est pourtant la vérité, il a trouvé ce secret-là, il a supprimé la peine et il s'est rendu indispensable. Mais ce secret-là est fatal. Ne croyez point trop aux méthodes faciles; les méthodes faciles font les cerveaux paresseux, les cerveaux paresseux font les sots.

Le faiseur d'embarras, malgré tout le bruit qu'il voudrait soulever, trouve le siècle indifférent, et il s'étonne de cette coupable indifférence à son endroit. Il déplore son malheureux sort, en répétant toutes les vieilles rengaines auxquelles ont servi de types les trépas de Gilbert et de Malibâtre. De sa plus dolente voix, il s'écrie: A quoi bon se donner tant de mal pour quoi ne sait pas vous comprendre?

Il est systématiquement saute-pleureur; et cependant il sourit toujours volontairement; mais quel sourire!... un affreux sourire carré, bridé, accroché, plus triste cent fois que le sérieux le plus glacial. Ce n'est pas tout, et ceci est le comble de l'art, avec ce sourire carré, il ne dit que des phrases rondes et fume le cigare.

Fumer le cigare est en effet une de ses suprêmes jouissances. Rien n'est maintenant à l'abri de la fumée envahissante du tabac, et il veut faire plus que tout le monde. Il se pavane au soleil, sur les boulevards, dans les rues, les jardins publics, un cigare à la bouche, se promenant sans but comme un rentier. Si vous passez à côté de lui, vous l'apercevrez lançant la fumée à l'instar d'une locomotive. Il ne peut plus se passer de cette distraction, qui ne demande et ne dit rien à l'esprit. Le mal est si enraciné, qu'on peut, avec toute chance de succès, lui coter ses convictions à deux sous, au lieu d'un sou.

Est-il possible de trouver une expression plus saisissante et plus terrible dans sa simplicité vénéale, qui dessine plus nettement un caractère? A Dieu ne plaise que j'accuse tous les faiseurs d'embarras de ces sentiments-là, de cette sécheresse d'âme, de cette inanité de convictions!

Il faudrait qu'il eût atteint un degré de civilisation extrême pour obtenir de lui une admiration simplement contemplative à la façon des Rénés, des Obermann, des Jacques Ortis, en dégustant son *londress*. Quel parfum! Il le transporte, hélas! dans un monde qu'il connaît autrement que par le récit des voyageurs. Un parfum en effet n'est rien, s'il ne se complète par un souvenir...

Toutes les douleurs le touchent, pourvu qu'elles ne soient pas naturelles; car, s'il n'a pas de sensibilité, il a beaucoup de sensibilité.

Tout ce qui fait notre joie fait son tourment; un son

pur est pour lui une note fausse; il a horreur de tout ce qu'on vante, il ne veut pas même risquer d'admirer. Tout homme distingué lui est suspect; une supériorité lui est insupportable, si elle n'est pas rachetée par beaucoup de ridicules et beaucoup d'inconsidérations. Il traîne partout cette humeur jalouse à laquelle il donne une belle apparence d'indignation puritaine, mais dont il sait mieux que moi le sens véritable.

Il s'invite à toutes les petites fêtes. Fuyez sa présence, si vous ne voulez pas compromettre le plaisir que vous vous êtes promis. S'il parvient à vous faire prisonnier par le bouton de votre habit, il vous tient debout pour que vous écoutiez les cancans de la ville, ou que vous mettiez une rallonge aux louanges que lui a valu sa dernière conception. Quand ce plaisir forcé ne dure qu'un temps raisonnable, le supplice est plus facile à supporter; l'admiration fait qu'on oublie; mais quand ce plaisir abuse de l'admiration; ce n'est plus la fête qui dure, c'est la souffrance qui se prolonge, et l'on s'impatiente au lieu de s'enthousiasmer.

Mais enfin, quel est donc cet homme si malheureux, si incompris et si prodigieux? Est-ce le Juif Errant véritable ou l'Alceste de Molière vivant?

Non, c'est tout bonnement un tremblant audacieux qui, pour cacher son impuissance ou son embarras, fait le tapageur et l'insolent, et à qui l'on est tenté de dire ce qu'un plaisant disait à un faux brave de ce genre: « Ne vous contraignez pas, osez être timide, et vous serez très-convenable. »

VIRGILE-EUGÈNE.

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité jusqu'à la moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Ed. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyageurs anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

AVIS AUX PETITS CAPITALISTES

Et aux rentiers.

Excellent placement rapportant 15 %. On offre toutes les garanties désirables. — Ecrire franco à M. BÉON, 17, rue du Rendez-Vous, à Paris. L. B. 6-2

Placement hypothécaire.

CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION

LE 31 JUILLET COURANT

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DES BOULEVARDS DU TEMPLE

Emission de huit mille obligations de 500 fr.

Garantie: 1^{re} hypothèque sur NEUF MILLE mètres de terrain et sur les immeubles à la construction desquels seront employés les fonds de cette émission; savoir: Trois Théâtres dont les baux sont signés, une Salle de concerts et sept Maisons bourgeoises. Le tout évalué HUIT MILLIONS.

Remboursement: Outre l'intérêt à 5 0/0 payable par semestre, le remboursement s'effectuera en 31 annuités, soit 258 obligations par an, avec bénéfice progressif, de 25 fr. par an.

Versements: 50 fr. en souscrivant, 75 fr. à

la répartition, 75 fr. un mois après, et 30 fr. par mois pendant les 10 mois suivants.

On souscrit à Paris, au siège social, boulevard du Temple, 36, et de la province, par l'envoi de billets de banque ou de valeurs sur Paris, à l'ordre de M. AMIEL, directeur gérant.

On souscrit aussi chez les banquiers correspondants de la Compagnie. L. B. 2-2

CRÉDIT LYONNAIS

Société à responsabilité limitée. Capital: Vingt Millions. Bilan au 1^{er} juillet 1864.

ACTIF	
Espèces	F. 1,694,698 87
Portefeuille	» 17,487,932 17
Avances sur Titres, Crédits sur nantissements et Reports	» 6,036,611 30
Comptes débiteurs	» 13,780,813 03
Rentes, Actions, Obligations	» 3,803,253 39
Restant dû sur les 16 millions appelés	» 301,900 »
Versement non appelé	» 4,000,000 »
	F. 47,127,232 78
PASSIF	
Bons à intérêts	F. 902,260 »
Comptes de dépôts	» 7,790,066 59
Bons à échéances	» 8,163,081 03
Acceptations	» 3,886,181 60
Comptes créanciers	» 6,181,143 36
Actions escomptées	» 202,500 »
Capital	» 20,000,000 »
	F. 47,127,232 78

CERTIFIÉ CONFORME AUX ÉCRITURES:

Le Président du Conseil d'Administration,

H. GERMAIN.

Le Directeur,

J. LETOURNEUR.

L. B.

BULLETIN FINANCIER.

La semaine financière est assez triste. Les spéculateurs prennent leurs vacances et laissent le marché à peu près désert. Nous approchons de la liquidation et toutes les valeurs sont en baisse. Le 3 0/0 est retombé presque à 66 fr. Le Mobilier a reculé à 980. Ainsi des autres valeurs, à l'exception du Comptoir d'Escompte, de plus en plus relâché, qui a monté de 875 à 915.

Parmi les chemins de fer français, les plus fermes sont le Nord et le Lyon. Parmi les chemins étrangers, on recherche surtout le Séville-Xérès, dont les recettes présentent chaque semaine un accroissement remarquable.

Il y a d'assez nombreuses émissions en ce moment; nous avons déjà recommandé à nos lecteurs les obligations de 500 fr., émises par la Société immobilière du boulevard du Temple. A l'approche de la clôture qui va avoir lieu le 5 août, nous rappelons que ces obligations sont garanties par première hypothèque sur 9,000 mètres de terrain et sur les immeubles construits avec les fonds de cette émission. Elles sont remboursables en 31 annuités, avec bénéfice progressif de 25 fr. par an, et rapportant 5 0/0 d'intérêt.

C'est répondre au goût bien prononcé des capitaux que leur offrir des placements immobiliers, et nous ne sommes point étonnés du succès qui accueille la souscription ouverte par la Société immobilière de Limoges, chez M. Huguier, banquier, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires. Le nom des hommes honorables qui patronent cette entreprise, et à la

tête desquels se trouve M. Michel Chevalier, sénateur, sont une recommandation éclatante auprès du public, qui se rend compte d'ailleurs facilement des bénéfices que doit produire pour la Société la construction d'un nouveau quartier dans la ville de Limoges, trop étroite pour sa population.

On a pu lire ces jours-ci dans le *Moniteur*, un article intéressant sur les richesses houillères et métallurgiques de la Corse. Cet article fait pressentir l'avenir réservé à la Société des comptoirs-unis, qui a pour but de séconder et de développer ces immenses ressources. La seule entreprise des mines du Cap Corse, dont elle est propriétaire, assure déjà un bénéfice annuel de 20 0/0 aux souscripteurs pour les 4 millions du capital émis présentement, et divisé en 8,000 actions de 500 fr. La souscription est ouverte chez MM. Le Bateau et Cie, 15, rue Drouot. Une grande partie du capital est déjà souscrite à Londres. J. PARADIS.

L'ILLUSTRATION MILITAIRE (1) a déjà publié plus de 100 Monographies des régiments d'infanterie française. — Rien de plus intéressant, de saisissant parfois, que ces histoires des glorieuses légions qui ont placé si haut la gloire de notre pays. — Aussi, ne saurions-nous trop recommander une publication aussi utile qu'agréable et encourageante notre jeune confrère, M. Jules Fay, qui s'applique chaque jour à mériter la confiance de ses lecteurs par l'heureux choix de ses romans, l'exactitude de sa partie officielle et la variété de ses articles littéraires.

(1) L'Illustration militaire, Journal spécial, illustré, 3, rue Pavée, Paris. — Abonnement: un an, 10 fr.; 6 mois, 5 fr. (Affranchir).

La librairie Firmin Didot vient de publier une nouvelle édition des *Monuments anciens et Modernes* par GAILLARD. Préparée depuis longtemps, cette collection sera d'autant plus précieuse qu'elle doit être le résumé d'un grand nombre de livres et de recueils, toujours d'un prix très élevé, souvent très rares, et dont il n'est malheureusement pas donné à tous de faire l'acquisition.

Ce vaste recueil est combiné de manière à intéresser tout le monde et à satisfaire tous les goûts. Aux savants, il offre l'exactitude et la précision qui facilitent les études; aux hommes du monde et aux voyageurs, une reproduction fidèle de ce qu'ils auront admiré dans leurs voyages; à l'artiste et à l'ouvrier mille motifs nouveaux et intéressants dont ils pourront, chaque jour, faire l'application à leurs travaux. (Voir aux Annonces).

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison
Froment 1 ^{re} qualité	3 65	3 75
Froment 2 ^e id.	3 55	3 60
Froment 3 ^e id.	3 45	3 50
Seigle 1 ^{re} qualité	2 10	2 25
Seigle 2 ^e id.	2 05	2 10
Seigle 3 ^e id.	2 00	2 05
Orge	2 10	2 10
Avoine	1 40	1 50
Haricots	4 50	5 00
Farine 1 ^{re} qualité	42 00	42 00
Farine 2 ^e id.	39 00	39 00
Farine 3 ^e id.	26 00	26 00
Foin les 100 kilo	5 50	6 00
Paille	2 60	3 00

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e CHEZ, avoué à Roanne.

PURGE

D'HYPOTHEQUES LÉGALES

En l'audience du Tribunal civil de Roanne, du trente-un mai dix-huit cent soixante-quatre, et devant M. Bohan, juge-commissaire, le sieur Joseph Vicaire, maître tailleur de pierres, demeurant au Coteau, a été retenu adjudicataire, moyennant la somme de sept mille cinq cents francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges, d'une maison en construction, sise à Roanne, rue Impériale, ayant appartenu à Pierre Boudoint, cafetier, demeurant au Coteau, déclaré en faillite, et vendue en justice à la requête du sieur Vallas, syndic de ladite faillite.

Le vingt-huit juin suivant, copie collationnée du procès-verbal d'adjudication a été déposée au greffe du susdit Tribunal, à l'effet de purger les hypothèques légales.

Expédition de l'acte de dépôt a été, à la requête de Vicaire, et par exploit de Beluze, huissier au Coteau, du vingt-trois juillet présent mois, dénoncée à Marie Multon, femme de Pierre Boudoint, avec lequel elle demeure au Coteau;

Et à M. le Procureur impérial près le susdit Tribunal de Roanne;

Pour qu'ils aient à inscrire, s'il y avait lieu, les hypothèques légales.

Il a été, en outre, déclaré à M. le Procureur impérial que ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions à raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, cette notification serait publiée dans les journaux désignés pour les annonces légales.

Pour extrait certifié:
Signé, CHEZ.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE

Aux enchères,

D'IMMEUBLES

Situés sur la commune de Renaion et de Saint-Haon-le-Châtel (Loire).

Adjudication au dimanche vingt-un août mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Roffat, notaire à Saint-Haon-le-Châtel (Loire).

Premier lot.

Article unique. — Un tènement composé: 1^o d'un corps de bâtiments; 2^o d'un jardin; 3^o d'une vigne; 4^o d'un pré.

Mise à prix, 1,500 fr.

Second lot.

Art. 1^{er}. — Un tènement, dit Chez-Gros-Clau-

de, village Blondin.

Art. 2. — Un tènement, composé: 1^o d'une vigne et 2^o d'un pré. Mise à prix, 1000 fr.

Troisième lot.

Article unique. — Un tènement de terre, pré et gravier, sis au lieu de Chez-Margueron ou Chez-Galle. Mise à prix, 500 fr.

Quatrième lot.

Article unique. — Un tènement de terre en trois parcelles, appelées les Calettonnes, au territoire Bardet. Mise à prix, 500 fr.

Cinquième lot.

Article unique. — Un tènement de bois broussailles et terres vaines, dit Bois-Détruit, au territoire Chatrain. Mise à prix, 40 fr.

Sixième lot.

Article unique. — Un bois taillis-broussailles, situé au Roc-d'Enfer, territoire du Bois-Damas. Mise à prix, 50 fr.

Septième lot.

Article unique. — Un bois taillis, situé à Tache. Mise à prix, 100 fr.

Huitième lot.

Article unique. — Une terre, située aux James. Mise à prix, 300 fr.

Neuvième lot.

Article unique. — La moitié septentrionale d'une terre, dite la Réserve, située aux Roberts. Mise à prix, 1,000 fr.

Dixième lot.

Article unique. — La moitié méridionale de ladite terre la Réserve.

Onzième lot.

Article unique. — Un tènement de pré en quatre parcelles, situé aux Roberts. Mise à prix, 400 fr.

Douzième lot.

Article unique. — Une vigne, située au territoire d'Oudan. Mise à prix, 500 fr.

Treizième lot.

Article unique. — Une vigne, située au Royer, commune de Saint-Haon-le-Châtel. Mise à prix, 1,500 fr.

Tous ces immeubles dépendent de la succession de défunt Claude Clair, propriétaire.

Etude de M^e CORNU, avoué à Roanne.

Suivant exploit de l'huissier Combe, de Roanne, en date du dix-neuf juillet mil huit cent soixante-quatre, enregistré, M. Etienne Goyet, instituteur, demeurant à Saint-Symphorien-de-Lay, a fait signifier:

Un acte de dépôt fait au greffe du tribunal civil de Roanne, le six juillet mil huit cent soixante-quatre, d'une copie d'un procès-verbal dressé par M. Bohan, juge près le tribunal civil de Roanne, le trente et un mai dernier, par lequel M. Etienne Goyet a été retenu adjudicataire du premier lot des immeubles provenant de la faillite de Pierre Boudoint, cafetier, demeurant au Coteau, situés sur la commune de Saint-Symphorien-de-Lay, moyennant la somme de six mille sept cent vingt-cinq francs.

Avis à ceux qui pourraient avoir droit à des hypothèques légales non inscrites.

Etude de M^e COQUARD, huissier.

Par exploit de l'huissier Coquard, du vingt-deux du courant, M. Joseph Pelosse, tisserand, demeurant à Roanne, a fait signifier à MM. Méret et Compagnie, gérants de l'Union des tisseurs roannais dont le siège est à Roanne, rue des Tanneries:

Qu'en conformité de l'article 48 des statuts, il entend ne plus faire partie de ladite Union.

Etude de M^e MEPLAIN, docteur en droit, avoué à Montbrison, rue Neuve, 19, successeur de M^e BOURBOULON.

VENTE

SUR LICITATION

A l'audience des criées du Tribunal de Montbrison, du 13 août 1864, samedi, 11 heures du matin,

EN UN SEUL LOT

D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ

DITE LE SETHY

Située sur la commune de Champdieu, à un kilomètre du bourg et à cinq de Montbrison.

Elle se compose de vastes bâtiments, comprenant une cuisine, salle à manger, office, salon; au-dessous deux, belles caves voûtées, le tout neuf; à la suite, un cuvier où se trouvent trois grandes cuves, un pressoir anglais, remise, écurie, fenil au-dessus, appartement pour loger le colon; un tènement de terre planté d'arbres à fruits; une belle prairie, des champs de diverse culture, dont quatre hectares environ plantés en vigne, le tout contigu; au couchant et nord de cette propriété, deux petits bois essence chêne et pin avec pâture, d'un revenu approximatif de deux mille francs, et de la contenance de neuf hectares quatre-vingt-sept ares, prochainement à proximité du chemin de fer, le chemin de fer décrété de Saint-Etienne à Clermont, qui doit passer à Champdieu.

2-2

Signé, MEPLAIN.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE LIMOGES

Capital: 1,250,000 fr.

divisés en 2,500 actions de 500 francs.

COMITÉ DE PATRONAGE:

Président: M. Michel CHEVALIER, G. O. *, sénateur.

MM. François ALLAUD aîné, O. *, ancien maire de Limoges, ancien vice-président du conseil général;

DALESME, G. O. *, général de division du génie (cadre de réserve);

LAPORTE, membre du conseil municipal et de la Chambre de commerce;

PÉCONNET, maire de la ville de Limoges, membre du conseil général;

Emile POUYAT, *, membre du conseil municipal.

Gérant de la Société: C. BAILLEMONT,

O. *, ancien chef de bataillon du génie.

Objet de la Société.

D'après des alignements arrêtés par la ville, construire un quartier neuf pour la population manufacturière;

Revendre par lots une partie des 120,000 mètres de terrains achetés par la Société.

Ces terrains ont acquis aujourd'hui une plus-value considérable.

Créer des docks, entrepôts et magasins généraux.

Permettre aux locataires des immeubles de la Compagnie de devenir propriétaires (combinaison du Crédit foncier de France).

Le conseil municipal de la ville de Limoges s'occupe en ce moment des subventions qui doivent être accordées à la Compagnie pour l'établissement des places et rues du nouveau quartier.

Chaque action donne droit:

1^o à 5 pour 100 d'intérêt (art. 33 des statuts).

2^o à 90 p. 100 dans les bénéfices (art. 31 des statuts).

La Souscription est ouverte:

A Paris, chez M. Ernest Huguier, banquier de la Société, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32;

A Limoges, chez MM. les Banquiers: J.-B. Beaulieu, rue Neuve-Sainte-Valérie, 6;

Brigueil, rue Croix-Neuve, 15;

E. Lamy, rue du Saint-Esprit, 15;

F. Tarneaud frères, rue Bancelier, 7;

Et dans tous les autres départements, chez MM. les notaires et les banquiers correspondants, chez lesquels on distribue prospectus et tous documents.

On peut aussi envoyer les fonds sous pli chargé ou les verser dans les villes où il existe des succursales de la Banque de France, au crédit de M. E. Huguier, banquier, à Paris, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires.

VERSEMENTS:

1^{er} Quart.

50 fr. en souscrivant;

75 fr. après la répartition.

2^e Quart.

125 fr. quatre mois après.

3^e et 4^e Quart.

A LOUER DE SUITE DIFFÉRENTES PARTIES DE CLOS

RUE SAINT-JEAN, 67,
à Roanne.
S'adresser à M. EDOUARD, marchand
de charbons, y demeurant ;
Ou à M. CHARLES BRISEBRAS, cafe-
tier à Roanne, près le pont.

RHUMS & CAFÉS

De la MARTINIQUE
M. BOLLUD, confiseur, rue de la
Paroisse, à Roanne, conserve seul le
dépôt de mes produits, qui ne seront
vendus que revêtus de ma signature :
HOUAILLE.
On trouve, dans la même maison, les
produits de la Grande-Chartreuse, Vins
fins et Liqueurs de premier choix.

A VENDRE UNE JUMENT

Excellente trotteuse.
S'adresser à M. Francisque CHA-
VREONDIER.

A LOUER A la Toussaint prochaine UN APPARTEMENT COMPLET

Composé de six pièces, cabinets,
bâcher, cave, grenier, etc.
Le tout situé à Roanne, rue Impériale, 1,
maison Vuillemin.

NOUVEAU BANDAGE

à régulateur de H. BIONDETTI, pour la
guérison des hernies et descentes, re-
connu le plus efficace par nos célébrités
médicales. — Appareils orthopé-
diques pour le redressement des diffor-
mités. Jambes, bras et mains artificiels,
suspensoirs, bas élastiques et ceintures
abdominales. La maison H. Biondetti,
honoraire de 14 médailles (or, argent et
bronze), prévient le public qu'elle n'a
aucun dépôt ; s'adresser directement à
l'inventeur, à Paris, 48, rue Vi-
vienne. L. B. 42-3

A VENDRE en gros ou en détail UNE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGREMENT
Située sur la commune de Villerest, à
deux kilomètres de Roanne.
Elle se compose de prés, vignes et
terres, le tout d'une étendue de 43 hec-
tares, et d'un seul tènement, traversé
par la route de Villemonais.
S'adresser, pour traiter, à M. BONNIER
ou à madame PERNEY, rue Mably, 3.

Changement de domicile REHEISER AINÉ

A l'honneur de prévenir le public que
son Magasin de meubles, situé rue Im-
périale, 32, a été transféré même rue,
35, en face de la rue Marengo.
On trouvera toujours chez lui un
grand assortiment de meubles, billards,
sièges et sommiers.

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepareille de
QUET aîné, guérit radicalement les Ma-
ladies syphilitiques récentes ou invétérées,
les Affections de la peau, les Dartres, les
Scrofules, les Rhumatismes, les Vices du
Sang et Acrotés des Humeurs. Ce dépuratif
offre l'avantage d'être peu coûteux, d'agir
en toute saison et de dispenser des tisanes.
Une instruction est avec chaque Bouteille.
— Dépôt à Roanne, à la pharmacie ROU-
BAUD, rue Impériale ; à Saint-Etienne,
M. DIDIER, rue Royale, 5 ; à Mâcon, M.
MOSSÉ ; à Lyon, rue de la Préfecture, 5.

MALADIES DE LA PEAU

La pommade citrine anti-herpétique de Bidot,
ph. ch., 109, r. St-Lazare, Paris, guérit dartres,
boutons, rougeurs, taches, démangeaisons, pel-
licules, engorgement, maux de gorge, d'oreilles, 2 f.
Essence de Salsepareille odorante, de Bi-
dot, à l'intérieur comme dépuratif du sang et des
humeurs dans les affections de la peau, scro-
fulueuses et syphilitiques. 4 f. le fl., 20 f. les 6.
A Roanne, pharmacie Roubaud.

A VENDRE

Une Chaudière à vapeur, de la
force de onze chevaux ;
Plusieurs cuves et cuiviers en sapin ;
trois pompes, et divers tuyaux et ro-
bins en cuivre ; arbres de couche et
poulies en fonte ; matériaux de con-
struction en bois, briques et tuiles ;
35 pipes à alcool ;
Outils de tonnelier.
S'adresser à la distillerie de Saint-
Léger, près Roanne.

A VENDRE Une Maison, au Co-

teau, très-bien placée
pour le commerce.
Facilités pour les paiements.
S'adresser à M. VILLEUX, notaire à
Roanne, rue Impériale, maison Rou-
baud.

CAFÉ DE LA PLACE D'ARMES

M. Charles REVERDY, successeur de
M. JOTILLON, à l'honneur de prévenir le
public que l'ouverture de son établis-
sement aura lieu le 31 juillet prochain.
Consommation de premier choix ;
service actif et soigné. — Bière de
Strasbourg.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAINT-ALBAN

PRÈS ROANNE (LOIRE)

Ouverture de la saison le 15 mai

PRIX DE VENTE POUR ROANNE

Le tout au comptant : caisses, verres, contenus.

Eaux minérales	la caisse de 60 bouteilles	17 fr. 00	soit le contenu
	" 30	9 fr. 50	0,10 la bouteille.
Eaux gazeuses	la caisse de 60 bouteilles	18 fr. 20	soit le contenu
	" 30	10 fr. 10	0,12 la bouteille.
Limonades	la caisse de 60 bouteilles	27 fr. 50	soit le contenu
	" 30	14 fr. 75	0,27 1/2 la bouteille.

OCTROI EN PLUS

La caisse de 60 bouteilles 1 fr. 20 c. — La caisse de 30 bouteilles 0 fr. 60 c.
0,10 % en plus pour chaque expédition.

Les caisses et les 1/2 caisses sont reprises pour 2 fr., les verres pour 0,15 % (prix facturés),
rendus franco à l'entrepôt de Saint-Alban.

HOTEL SAINT-LOUIS, A ROANNE

Les concessionnaires livrent les caisses pleines chez les acheteurs, mais le retour des caisses
vides reste à la charge de ces derniers, qui, pour être remboursés, doivent les rendre franco à
l'entrepôt.

Aux Sacs sans couture.

FABRICATION

DE TOILES, TREILLIS ET CORDATS

Confection de Sacs en tous genres.

M. C. ROLLIN fils aîné,

Rue des Bourrasnières, 7, à Roanne.

Préviens le public que l'on trouvera, dans ses magasins, les articles suivants :
Linge de table, services damassés complets et variés, toilerie, calicots, percaline, mouchoirs de
poche, literie, couvertures laine, couvertures coton, molleton, gauloises, façonnées et piquées,
édredons, duvet, plumes vives de toutes espèces, laine, crin animal, matelas confectionnés, paille
de maïs ;

Un grand assortiment de tapis français et anglais, moquettes, foyers haute laine, jaspés, véni-
tiennes, etc. ;
Grand choix de lits en fer à prix réduits, depuis 10 fr. jusqu'à 300 fr., canapés, sommiers
élastiques de Paris, réunissant économie et solidité, bancs, tables et chaises de jardin, articles
médaillés aux expositions de Paris 1849 et 1855.

Sacs sans couture de sa propre fabrication, servant au charroi des plâtres,
chaux en pierres ou blutée, blé, orge, avoine, pommes de terre, graines, sel, farine, charbon de
bois, baryte, etc. ;

Articles médaillés au concours régional de Roanne, 1864.
Sacs confectionnés pour tous emplois, bâches imperméables, molybdénisées,
gluées ou immergées, toile d'emballage, sangles, cordes et ficelles ;

CONFECTION PARFAITE ET PRIX DE FABRIQUE
Chanvres bruts et peignés, filasses, étoupes, lin et chanvre filés à la main et à la mécanique,
depuis le n° 1 jusqu'au n° 100.

Tous les articles sortant de mes magasins sont garantis neufs et exempts d'usage ou de
location.

On demande des ouvriers tisseurs de toile.

8-5

PLUS DE CHEVEUX BLANCS
DE BICHOUILLERIE AINÉ, DE ROUEN.
Pour teindre à la main ou à l'aide de machines les cheveux et la barbe, sans
danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à
toutes celles employées jusqu'à ce jour.
Prix : 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris,
chez M. LEBLANC, parfumeur, 297, rue St-Honoré.
A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, fils et Co, 56, rue Jacob, à Paris.
(NOUVELLE SOUSCRIPTION)

MONUMENTS ANCIENS et MODERNES

COLLECTION

Formant une histoire de l'architecture des différents peuples à toutes les époques
CONTENANT DES NOTICES ARCHÉOLOGIQUES
Par MM. JOMARD, CHAMPOLLION-FIGEAC, LANGLOIS, DUBREUX, E. BRETON, RAOUL-ROCHETTE,
L. VAUDOUIN, DE CAUMONT, GIRAULT DE PRANGY, LENOIR, J. GAILLIARD, etc.
Accompagnées de 460 planches gravées d'après les dessins d'architectes et d'artistes et d'après
des planches d'après les originaux.
L'ouvrage sera composé de 200 livraisons à 1 fr. 50 chaque livraison, composée
de 2 planches et texte, etc., etc.
Il paraîtra une livraison chaque semaine à partir de ce jour.
Le prospectus explicatif sera adressé franco sur demande affranchie.

LA MODE ILLUSTRÉE

PARAISANT tous les dimanches
32 numéros par an, de 8 pages, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures
dans le texte.

FORMANT, PAR AN, UN GROS VOLUME DE 416 PAGES

QUATRE ÉDITIONS et une annexe pour servir de complément à chacune des quatre éditions.

PREMIÈRE ÉDITION.
Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au
moins 50 grandes gravures de toilettes avec leur des-
cription et tout ce que la mode offre de plus nouveau en
lingerie, coiffures, bijoux de travail à l'aiguille, à la cro-
chet, etc., etc. — Des nouvelles littéraires, romans,
accompagnés d'illustrations. — Des morceaux de mu-
sique, des rébus, charades et énigmes. Enfin, de 12
feuilletons de romans, dont au moins 20 PATRONS, de
GRANDEUR NATURELLE, de robes, manteaux, vestes,
zouaves, bonnets, fleurs, lingerie, dessins de brode-
ries de tous genres.

PRIX DE CETTE PREMIÈRE ÉDITION.
Départements (franco) : Trois mois, 5 fr. — Six mois, 8 fr. — L'année, 14 fr. — Paris (franco) : Trois mois, 5 fr. — Six mois, 8 fr. — L'année, 12 fr.

DEUXIÈME ÉDITION.
Elle contient les mêmes éléments que la première.
Mais, en sus des gravures de toilettes contenues
dans l'édition précédente, elle donne par an 13 GRA-
VURES DE ROBES COLORIÉES À L'AQUARELLE, paraissant
par unité, chaque mois, et du même format que le
journal.

PRIX DE LA DEUXIÈME ÉDITION.
Départements (franco) : Trois mois, 4 fr. 25 — Six mois, 6 fr. 50 — L'année, 14 fr. — Paris (franco) : Trois mois, 4 fr. 25 — Six mois, 6 fr. 50 — L'année, 12 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS (annexe à la MODE ILLUSTRÉE).
14 feuilles séparées (en dehors des 12 feuilles qui accompagnent déjà la Mode illustrée) donnant les patrons
de 60 à 70 nouveaux objets de vêtements divers.
Ces patrons ne se vendent pas séparément, et seront uniquement délivrés aux abonnés de la Mode illustrée
avec leur journal.
Aucune feuille de patrons ne sera vendue à part.

(Les abonnements peuvent partir du 1^{er} de chaque mois.)
Le prix des abonnements doit être envoyé en un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES,
7115 et Cie. — Les personnes déjà abonnées à la Mode illustrée qui désireraient se procurer un des trois éditions
avec gravures coloriées ou l'annexe des patrons illustrés n'ont qu'à envoyer franco par la poste l'excédent du
prix de l'édition qu'elles choisissent. Mais on ne saurait assez leur répéter qu'il est de la plus grande impor-
tance qu'elles fassent parvenir chaque fois le numéro inscrit sur la bande de l'exemplaire qu'elles envoient à leur
adresse. — Nous engageons même nos abonnés à en prendre note pour toutes les réclamations qu'elles
pourraient avoir à nous faire. — Lorsqu'il y a lieu de faire une réclamation, soit pour un numéro non reçu, soit
pour un abonnement non servi, elle doit être toujours adressée au lieu où l'abonnement a été pris.

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.
On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.
Pour éviter toute surprise et afin qu'on puisse se rendre exactement compte de cette charmante publication, un
les numéros parus sera envoyé gratis et franco par la poste à toute personne, qui, par lettre affranchie, en fera
la demande à l'administration de la Mode illustrée, rue Jacob, 56, à Paris.

AVIS IMPORTANT

MM. DUCHESNE DENTISTES DE PARIS

Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses de-
mandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour
y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier.
Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison
des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt : chez M. CHAMBOSSÉ,
coiffeur, rue des Bourrasnières, 1.

C'est par leurs propriétés éminemment utiles à la santé que les

CHOCOLATS DEBAUVE & GALLAIS

30, RUE DES SAINTS-PÈRES (Paris)

Sont inimitables

SE TROUVENT A ROANNE, CHEZ :

MM. ROUBAUD, pharmacien ; MM. DEFAY, négociant ;
GERBAY, id. ROUSSEL, confiseur.
DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE

MACHINES A BATTRE

Conservant la paille intacte et rendant les grains nettoyés,
prêts à être livrés au commerce

MACHINE A MOISSONNER

Système Mac-Cormick

Faisant la javelle, au moyen d'un râtelier automatique, sans l'intercession d'aucun ouvrier.
S'adresser à M. GAY, près la halle aux blés, à Roanne (Loire).

Chez M. MICHAUD, rue de la Paroisse

A ROANNE

DÉPÔT SPECIAL DES

ÉLIXIRS, BOULES D'ACTIER & LIQUEURS VÉRITABLES

De la GRANDE-CHARTREUSE

LIQUEURS TRAPPISTINE

Et de la Côte-Saint-André (Isère).

VIEUX COGNAC

ET RHUM SUPÉRIEUR

SPÉCIALITÉ DE CAFÉ

THÉ, CHOCOLAT & TAPIOCA du BRÉSIL

NOUVELLE MACHINE A BATTRE ARTICULÉE

Brevet d'invention et de perfect's. g. d. g.

Pas une paille brisée, pas un grain de blé écrasé.
Belle et solide construction, et plus de moitié
de force épargnée dans l'emploi. Supériorité
reconnue sur tout ce qui a été créé jusqu'à ce
jour.

MACHINES DEPUIS 200 FR. ET AU-DESSUS.

Demandez le prospectus franco à MM. DROUIN
et DUMAS, à Paris, boulevard du Prince-
Eugène, 101 ; et à Voullaines, près Recey-
s.-O. (Côte-d'Or). L. B. 10-4

HYGIÈNE, ÉCONOMIE, SANTÉ, NI SUREXCITATION, NI INSOMNIE.

KAROUBA

Préparé par des procédés brevetés s. g. d. g. en France et à l'étranger

Prix du paquet de 1/2 kilogr. 1 franc.

LE KAROUBA N'EST PAS DU CAFÉ ET N'EN A PAS LE GOUT. — C'est le produit
de la torréfaction de la gousse du caroubier, dont les Orientaux se nourrissent
à l'état frais. — Les principes alimentaires et rafraichissants de la gousse du
caroubier se retrouvent dans l'infusion du KAROUBA.

Son mélange avec le café est conseillé :
1° Au point de vue hygiénique, en ce sens qu'il neutralise les effets surexci-
tants du café sans en altérer l'arôme ;

2° Au point de vue économique, tant en raison de l'infériorité du prix du
KAROUBA que de la réduction de la quantité de sucre à employer, le KAROUBA
étant déjà sucré par lui-même.

Chaque consommateur est le meilleur juge des proportions du mélange, qui
doivent varier suivant son goût et son tempérament.

Le KAROUBA pur au lait est un aliment salubre, agréable et particulièrement
recommandé aux femmes.

Pur ou mélangé, le KAROUBA se prépare absolument comme le café.

Entrepôt central : A LA COMPAGNIE FRANÇAISE D'ALIMENTATION

Rue du Cygne, 4 (au coin de la rue Saint-Denis, 188),

à PARIS. L. B. 10-7

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE COUZAN

A Sail-sous-Couzan, près Boën (Loire).

SAISON THERMALE, ouverte chaque année du 15 mai au 15 septembre. — Le traitement
consiste en buvettes, bains d'eau douce et d'eau minérale, douches et aspirations
du gaz acide carbonique.

Eaux minérales des sources Fontfort et Rimand, bicarbonatées, sodiques, ferrugi-
neuses, carboniques fortes. — Leur propriété appétitive, digestive, tonique,
diurétique, leur nature gazeuse, leur goût agréable, en font une boisson de table
salutaire, rafraichissante, très-agréable, et les rendent importantes en médecine.

Eaux & limonades gazeuses, obtenues avec le gaz qui se dégage des sources et les eaux
douce, si renommées, du Lignon. — Elles ont une supériorité incontestable sur
les eaux et limonades gazeuses artificielles ; celles de Couzan, très-appreciées,
ont acquis une renommée justement méritée.

Les produits de Couzan se vendent par caisses de 30 et 60 bouteilles.
S'adresser, pour les demandes et renseignements, à l'ENTREPÔT GÉNÉRAL des
Marchandises, à Feurs (Loire), près la gare ; à l'ÉTABLISSEMENT THERMAL, à Sail-
sous-Couzan (Loire) ;

Et, pour Roanne et les environs, à M. E. GENOT, entrepositaire, dont les
magasins sont situés rue de l'Asile, près la gare ; et au Coteau, maison Pomey.